

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2019-2020

FORMATION INITIALE

Pré-inscription sur DM (droits modulés) et dépôt des pièces demandées	Dès la parution des résultats et suite au mail adressé par le service Admissions.
Téléchargement du dossier d'inscription administrative	Début juillet 2019, dès publication de l'arrêté qui fixe les droits nationaux.
Envoi du dossier d'inscription administrative par l'étudiant	Le 12 juillet 2019 au plus tard *
Remise de la carte étudiante et du certificat de scolarité à l'accueil **	Du 2 au 20 septembre 2019
Semaine d'intégration des primo-entrants	Du 2 au 6 septembre 2019
Début des enseignements	Lundi 9 septembre 2019

* **Date impérative** : tout dossier reçu après cette date retardera l'inscription de l'étudiant en question.

** Pour les étudiants qui partent en mobilité, la carte étudiante et le certificat de scolarité seront envoyés à l'adresse renseignée comme « Adresse fixe » en page 2 du dossier d'inscription administrative.

Date limite de demande d'annulation d'inscription et de remboursement (Délibération du Conseil d'administration du 15/05/2018) :

- 1/ Pour convenance personnelle : début des cours soit le lundi 9 septembre 2019.
- 2/ Pour tout autre cas, la demande sera appréciée par le Directeur de Sciences Po Bordeaux.

⚠ Tous les étudiants qui n'auront pas régularisé leur inscription administrative (défaut de paiement ou justificatif manquant par exemple) la veille des congés de Toussaint ne pourront plus être valablement inscrits à Sciences Po Bordeaux.

Pour les primo entrants issus des épreuves d'entrée, ils perdent ainsi le bénéfice de la réussite aux épreuves d'entrée (Délibération du Conseil d'administration du 16/11/2018).